FRC 13163

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 18483

OPINION

DE

FÉLIX FAULCON,

Député de la Vienne,

SUR LE SERMENT RÉPUBLICAIN.

Séance du 7 thermidor an 7.

« Il bene pubblico è il solo oggetto di quest' opera ; vi » comparira sempre il mio cuore che l'ambizione non » ha contaminato, l'interesse non ha sedotto, il » timore non ha avvilito. . . »

Filangieri-Scienza della legislazione, tomo primo, *pag.* 45.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Faut-il retrancher du serment républicain ces mots ; *haine à l'anarchie?* telle est la question qui occupe en ce moment le Conseil : je soutiens la négative, et je

THE NEWBERRY LIBRARY

vais tracer rapidement les motifs qui viennent à l'appui de mon opinion ; je tâcherai, dans cette matière délicate, de ne pas réveiller les passions haineuses qui en rendent l'approche extrêmement difficile.

Je commencerai par déclarer, d'accord sur ce point avec l'expérience des siècles et l'autorité des publicistes les plus recommandables, qu'à mon avis, toutes les espèces de serment sont au moins inutiles, et qu'ils ne servent qu'à faire des parjures, c'est-à-dire, à démoraliser une partie des citoyens sans aucun avantage réel pour l'Etat: peut-être un jour donnerai-je des développemens plus étendus à cette opinion ; mais, en ce moment, je ne veux que traiter la question particulière qui est soumise à l'examen du Conseil.

Il me semble inutile de définir cette expression *anarchie* : on sait qu'elle signifie l'absence des lois ; on sait encore que, depuis le commencement de la révolution, il y a eu plus d'une époque où, par des causes différentes, mais également connues, les lois ont été nulles et sans vigueur : ainsi, à mon sens, il y a eu *anarchie*, soit, lorsqu'avant le 9. *thermidor* on immoloit des victimes dans tous les coins de la France ; soit, lorsqu'après cette époque immortelle on égorgea, par réaction, dans plusieurs parties de la République ; soit enfin, lorsque, depuis l'établissement du régime constitutionnel, il s'est trouvé, dans les premières autorités constituées, des hommes qui ont osé substituer leurs volontés arbitraires à l'autorité de la loi (1).

(1) J'aurois pu parler ici des ex-directeurs qu'on accuse aujourd'hui, de ces hommes naguères tout puissans, et à qui je me rappelle avec

Ceux qui soutiennent l'amendement que je combats conviennent de la justesse du raisonnement que je viens de faire, sur-tout dans sa dernière partie, et néanmoins ils persistent dans leur opinion, parce que, disent-ils, les expressions dont ils demandent le retranchement ont été agréables aux implacables ennemis de la révolution.

Je conviendrai franchement que la dénomination d'*anarchiste*, trop bien méritée par certains agitateurs, a été appliquée à des républicains dignes d'estime : mais, outre que l'admission de la proposition qui est faite ne remédieroit aucunement à l'inconvénient dont on se plaint, qu'importent des invectives à un républicain vraiment digne de ce nom, c'est-à-dire, à un citoyen vertueux et éclairé, quand, émanées d'une source justement suspecte, elles ne peuvent qu'honorer ceux qui ne les méritent pas! D'ailleurs, quelle seroit notre foiblesse et quelles armes ne fournirions-nous pas à nos ennemis, si nous nous laissions assez influencer par eux, pour modifier nos lois au gré de leurs injures et des manéges dont ils nous entourent !

Citoyens, je ne me livrerai point à des discussions

---

quelque satisfaction d'avoir alors, du haut de la tribune, fait entendre le langage austère de la vérité, ce qui me valut ma part de dénominations injurieuses : peut-être aurois-je, plus que bien d'autres, des reproches personnels à leur adresser ; mais aujourd'hui il ne me reste de mémoire à leur égard que pour me rappeler qu'ils ne sont plus heureux, et qu'ils ont rendu de grands services à la cause de la liberté.

abstraites, qui ne me paroîtroient convenables que dans la supposition où il seroit question d'établir aujourd'hui ce qui existe depuis long-temps, ce qui déja, à plusieurs reprises, a été mis en pratique par tous les Français dans les assemblées primaires et électorales; je ne me permettrai à cet égard qu'une seule réflexion qui m'a été fournie par notre maître en politique comme en morale : *Jean-Jacques Rousseau* a écrit cette phrase pleinement confirmée par l'expérience de tous les temps; *Le peuple méprise bientôt les lois qu'il voit changer tous les jours.* (Discours sur l'inégalité des conditions, page 19.)

La question unique se réduit à savoir, s'il n'existe plus en France de véritables *anarchistes*.

Pour moi, j'affirme qu'il existe, qu'il existera toujours une classe d'hommes factieux par essence, lèpre politique de toutes les sortes de sociétés, qui cherchent sans cesse à tout brouiller pour parvenir à tout dominer, qui sont absolument incapables de courber leurs têtes indociles sous le joug salutaire des lois, qui ne s'entendent qu'à détruire et nullement à conserver, et qui ne sont jamais rassasiés de troubles et de dissentions civiles.

Si je pouvois imaginer que cette triste vérité fût révoquée en doute dans cette enceinte, il ne me seroit pas difficile d'en trouver la preuve, non pas, certes, dans le témoignage des *royalistes*, qui ne doit pas ici obtenir plus de poids que leurs injures; mais dans les discours même de plusieurs des orateurs les plus accrédités des deux Conseils; je la prouverois cette vérité

par l'assentiment unanime du peuple français, par cette force imposante de l'opinion générale contre laquelle toutes les impostures de l'esprit de parti viennent se briser tôt ou tard.

Citoyens, consultez, non pas la voix mensongère de telle ou telle coterie, mais cette véritable opinion publique qui est justement alarmée; elle vous dira que la suppression de ces mots *haine à l'anarchie* feroit naître beaucoup d'inquiétudes sur le retour de ce régime exécré, qui ensanglanta nos climats avant le 9 *thermidor*, et contre lequel vous vous êtes si énergiquement prononcés.

Je me rappelle avec intérêt les discours éloquens de nos collègues Lucien Bonaparte et Boulay (de la Meurthe,) et de nouveau je m'écrie avec eux, avec vous; *Non, non, plus de terreur, plus d'échafauds.*

Mais ce n'est pas par de vaines paroles que nous pourrons rassurer le peuple français, lorsque trop d'exemples mémorables lui ont appris à se défier des plus beaux discours; c'est uniquement par des faits: or, si nous pouvions admettre la suppression demandée, il résulteroit de cette mesure un effet tout contraire à celui que nous nous proposons: c'est ce qui a été démontré par les préopinans avec une évidence victorieuse; je me dispenserai en conséquence de répéter les motifs puissans qu'ils ont fait valoir, et qui sans doute sont encore présens à vos esprits.

O mes collègues, sortis enfin de tutèle dans les der-

niers jours de Prairial (1), vous sutes alors dévoiler la vérité toute entière..... Soyez désormais assez grands pour l'entendre.

On parle beaucoup de ranimer l'esprit public ; mais a-t-on bien examiné quels en sont les vrais élémens ?

L'esprit public, c'est-à-dire, l'opinion de tous, se compose du bonheur individuel de chacun : mais le peuple est las des écrits comme des discours ; ce sont des réalités qu'il lui faut : versons donc sur lui la source de bonheur dont les circonstances menaçantes qui nous entourent peuvent encore nous permettre de devenir dispensateurs, et sur-tout abstenons-nous avec soin de provoquer ses craintes par des mesures trop peu réfléchies.

Si le peuple souffre ; s'il est contrarié dans ses goûts, dans ses habitudes les plus chères ; si nous froissons avec

---

(1) Le pouvoir exécutif étoit devenu usurpateur ; il a fallu ressaisir nos droits : mais, après l'avoir replacé dans les limites qui ont été tracées par la constitution, prenons garde à ne pas outre-passer les nôtres ; songeons qu'il est reconnu en principe d'économie politique, et démontré par l'expérience, que les usurpations du pouvoir qui fait les lois, sont beaucoup plus dangereuses encore que les usurpations du pouvoir qui les exécute ; il arrive souvent qu'on remédie à celles-ci avec calme et sans secousse, au lieu qu'on rémédie difficilement aux autres, qui finissent presque toujours par entraîner la chûte du corps social : employons donc l'attention la plus scrupuleuse à ne pas dépouiller le Directoire des attributions tutélaires qui lui ont été assignées par les lois.

violence ses préjugés ; si nous voulons régler brusquement ses affections sur les nôtres ; s'il nous redoute enfin, au lieu de nous aimer ; en vain voudrons-nous lui persuader, dans des phrases pompeuses, qu'il est, qu'il doit être heureux ; ses murmures, et jusqu'à son silence, tout nous dira qu'il ne l'est pas, et dès-lors il deviendroit absurde de croire à la possibilité de relever l'esprit public.

Citoyens, avant de descendre de cette tribune, je veux appuyer de tous mes efforts le judicieux amendement fait hier par notre collègue *Jourdan*, et qui tend à limiter pour la France le serment de haine à la royauté: ah ! combien il seroit à souhaiter pour le bien de la patrie, qui ne peut être heureuse et vraiment libre que par la paix, qu'on eût senti plutôt l'importance des motifs si puissans qui nécessitent l'adoption de cette mesure !

Attachons-nous sans relâche à consolider ainsi qu'à embellir nos destinées républicaines ; mais renonçons pour jamais à la manie funeste de vouloir forcément inculquer nos principes aux autres peuples ; songeons que le plus odieux des préjugés est celui qui porte à ne pas savoir tolérer les préjugés des autres.

L'Europe entière, peut-être, seroit libre aujourd'hui, si nous n'avions pas semblé exiger qu'elle le fût, et sur-tout si nous avions sçu l'être nous-mêmes : la liberté est une chose tellement atrayante, que tous les cœurs voleront bientôt au-devant d'elle, pourvu que nous la présentions, non plus défigurée par les vexations, le désordre et les *rapines*, mais parée de sa beauté originaire,

et embellie encore par une sage modération, ainsi que par le spectacle électrique de la félicité d'un grand peuple: c'est ainsi qu'il nous appartient de faire des conquêtes sur nos voisins; elles sont douces au cœur celles-là; elles ne sont point suivies de remords, et ne laissent que des traces honorables dans les pages de l'histoire.

Ces réflexions me rappellent un douloureux souvenir; je ne peux m'empêcher de jeter un regard d'attendrissement et de regret sur cette terre classique de la liberté européenne, dernier refuge de la paix, du bonheur et de l'innocence, sur les plages de la *Suisse*, long-temps dignes d'envie, qu'un envahissement aussi injuste qu'impolitique a condamnées à devenir victimes de l'oppression et du brigandage, et qui servent aujourd'hui de sanglant théâtre aux guerres de deux armées étrangères.... à cette idée si déplorable, je ne sais qui en moi l'emporte de l'indignation ou de la pitié.

Ombres courroucées de *Guillaume-Tell* et des autres généreux fondateurs de la régénération helvétique! cessez d'en vouloir à tous les Français; apprenez que les torts, dont vos descendans se plaignent avec tant de justice, sont uniquement dus à quelques hommes; daignez donc accueillir le désaveu formel et l'expression d'unanime douleur que vous offre en ce moment, par mon organe, tout ce qu'il y a en France d'amis éclairés de la philanthropie et de la liberté!

Citoyens, s'il étoit besoin d'excuse pour la digression involontaire qui vient d'échapper à ma sensibilité, c'est dans vos cœurs même que j'irois la chercher; car sans

doute ils sont pénétrés des mêmes sentimens qui m'animent.

Maintenant je rentre dans mon sujet, et je dis, en me résumant, que, si nous devons aux peuples de l'Europe d'adopter la proposition faite par notre collègue *Jourdan*, nous devons aussi au peuple français de ne pas retrancher du serment républican ces mots, *haine à l'anarchie*. (1)

(1) On a prétendu, dans le cours de la discussion, que cette formule fut uniquement due aux *clichiens*; il faut qu'on ait oublié que lorsque le Corps législatif l'adopta, il étoit composé, pour les deux tiers, de membres de la Convention.

D'après cette assertion si légèrement hasardée, ceux qui ont parlé dans un sens opposé doivent s'attendre que certains journalistes feront écho, et de plus les traiteront personnellement d'*habitués de Clichi :* je crois pouvoir garantir que ce genre de reproche ne sera fondé envers aucun des orateurs; quant à moi, je déclare très-positivement que je n'ai jamais mis les pieds dans cette réunion, pas plus que dans aucune sorte d'associations politiques, qui me paroîtront toujours incompatibles avec l'indépendance absolue d'opinion que je me glorifie de professer.

Qu'on n'aille pas croire que je parle ainsi maintenant, parce que *Clichi* est abattu! Telle est la trempe de mon caractère, que, si j'en avois été membre, je n'hésiterois pas à en convenir, de même que je n'hésite pas en ce moment à manifester hautement l'estime affectueuse que je conserve pour quelques-uns de mes anciens collègues, qui, quoique associés jadis à *Clichi*, furent et sont encore entièrement dévoués au bien de la patrie, ainsi qu'au maintien de la constitution républicaine.

Au reste, puisqu'il a été encore question de cette association trop

En conséquence je demande la question préalable contre la proposition qui a été faite à cet égard.

---

fameuse, dont il seroit bien temps de ne plus parler, je vais expliquer franchement quelle est ma manière de voir à ce sujet.

Je crois que, dans les premiers temps de sa formation, les intentions de la grande majorité de ses membres furent pures, et même purent être utiles; je crois aussi, que, dans les derniers mois, et sur-tout après le premier prairial de l'an 5, il n'y eut plus que la minorité qui demeura bien intentionnée, et que le reste de cette société tendoit manifestement à une contre-révolution.

Je n'ignore pas que ces réflexions déplaîront à la fois à deux espèces très-opposées d'esprit de parti : telle est toujours ma destinée, quand je tiens la plume ; au reste je conçois que cela doit être ainsi, car je ne sais dire que la vérité.

« I know no party, but record truth. »

Ramsay. War of America, tom. premier.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.